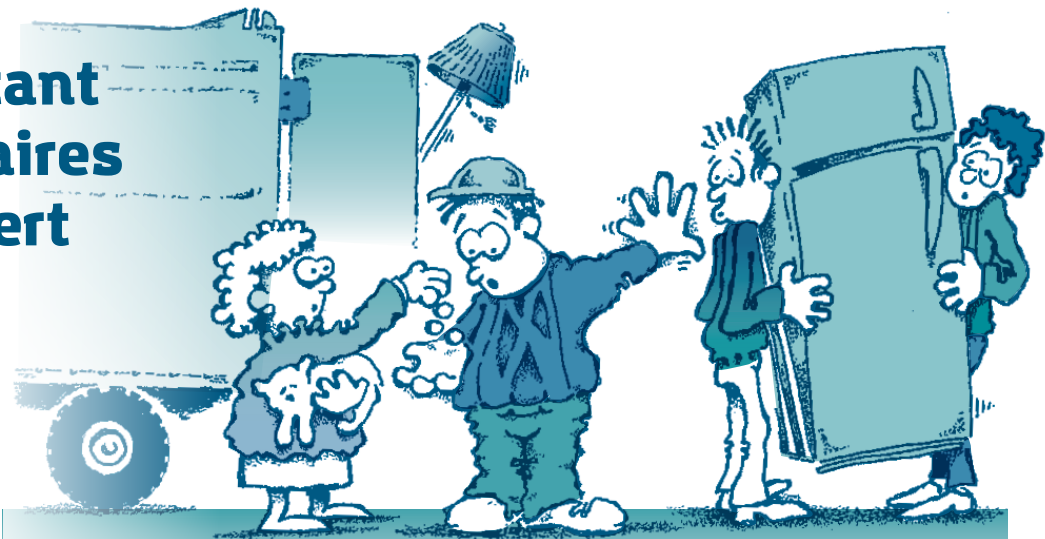


**S'il vous plaît,  
indexez le montant  
versé aux locataires  
lors d'un transfert  
obligatoire  
en HLM !**



**Fédération des locataires  
d'habitations à loyer modique  
du Québec (FLHLMQ)**

## Madame Caroline Proulx

Ministre responsable de l'Habitation

Dans les 65 000 HLM au Québec, les offices d'habitation ont le droit de reloger une personne dans un logement de la bonne grandeur ou de la bonne catégorie.

Les locataires qui doivent déménager reçoivent une allocation pour couvrir leurs frais de relogement. Malheureusement, ce montant n'a pas été indexé depuis sept ans, ce qui force les locataires à s'endetter.

Nous souhaiterions que vous augmentiez de 500 \$ à 675 \$ le montant d'allocation accordé aux personnes contraintes de changer de logement afin d'éviter que celles-ci ne s'appauvrissent davantage.

Vous remerciant à l'avance, Madame Proulx, pour votre action en faveur des ménages à faible revenu.

---

Signature

---

Nom de l'association

---

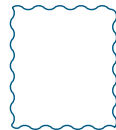
Municipalité

**Publiée par la Fédération des locataires  
d'habitations à loyer modique du Québec  
(FLHLMQ) - Tél. : 1-800-566-9662**

**flhlmq.com**

2520, av. Lionel-Groulx, local 202  
Montréal (Québec) H3J 1J8

Fédération des locataires  
d'habitations à loyer modique  
du Québec (F.L.H.L.M.Q.)



## Madame Caroline Proulx

MINISTRE RESPONSABLE DE L'HABITATION

ET DÉPUTÉE DE BERTHIER

61, chemin de Lavaltrie

Lavaltrie (Québec)

J5T 2H4